



# Guide d'aide à la saisie du projet « Pensionné.e.s du ministère de l'Intérieur »

#### Ressources en ligne:

- Présentation du projet : <a href="https://girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr/pensionnees-du-ministere-de-linterieur">https://girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr/pensionnees-du-ministere-de-linterieur</a>
- Forum du projet : <a href="https://girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr/projet-pensionnees-du-ministere-de-linterieur">https://girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr/projet-pensionnees-du-ministere-de-linterieur</a>
- Tutoriels de l'application Girophares en ligne : <a href="https://girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr/tutoriels">https://girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr/tutoriels</a>

Le projet « Pensionné.e.s du ministère de l'Intérieur » a pour objectif d'indexer les fiches concernant les dossiers individuels. Les fiches « dossiers collectifs » ne sont pas concernées, mais sont librement consultables en ligne (liens ci-dessous).

#### Le projet est composé de deux missions :

- Mission 1 Fiches « Pensions 1789-1830 ». Elles concernent essentiellement des personnes civiles. Les documents ont été produits par le Comité des secours de la Convention et de la division de la Comptabilité du ministère de l'Intérieur. Les dossiers auxquels renvoient les fiches sont conservés sous les cotes F/4/1981-F/4/1995 (inventaire : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/UD/FRAN IR 060475/d 481)
- Mission 2 Fiches « Pensions 18e siècle ». Elles décrivent des dossiers concernant principalement des militaires, issus de l'activité du Contrôle général des finances. Les dossiers concernés sont conservés sous les cotes F/4/1946-F/4/1965/5 (inventaire : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN\_IR\_057006). Lancé ultérieurement

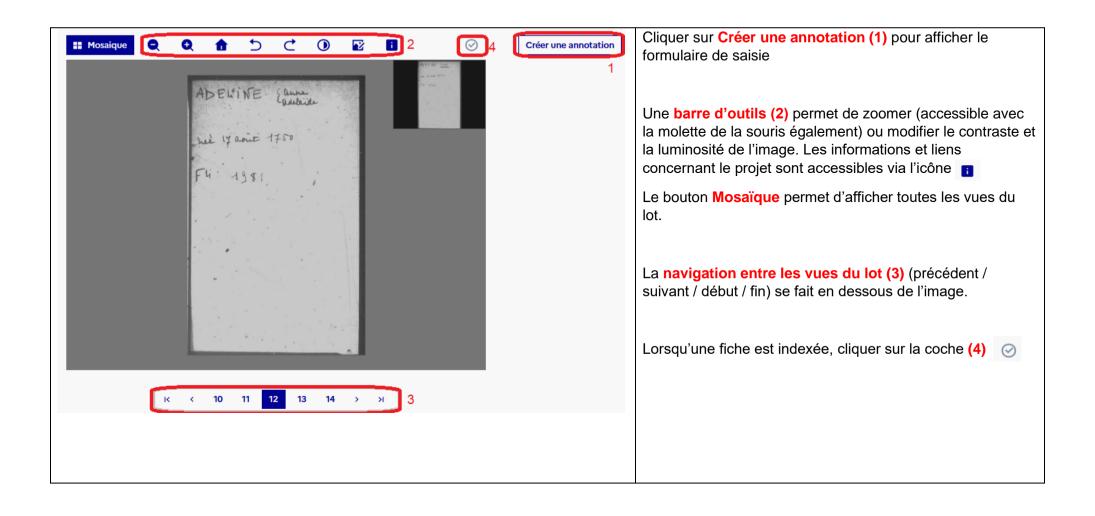
# Mission 1 - Fiches « Pensions 1789-1830 »

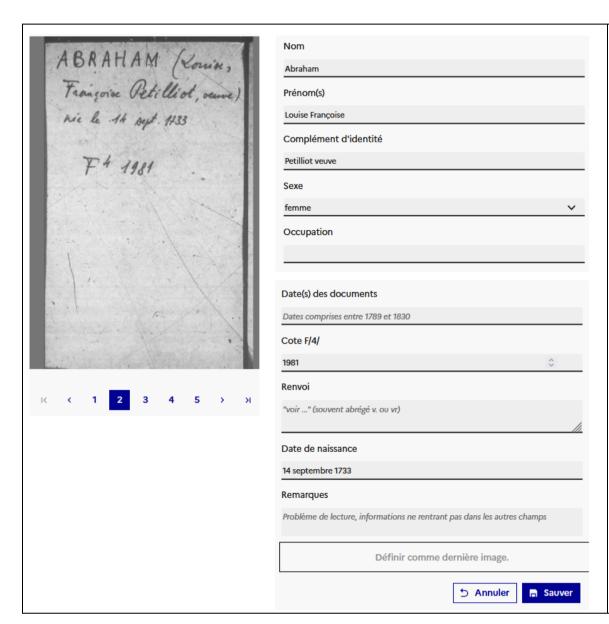
La mission comporte près de 4000 fiches à indexer. Les fiches sont classées par ordre alphabétique au nom et prénoms. Chaque lot contient 50 images.

# **Consignes globales**

- Transcrire ce qui est écrit, en développant si possible les éventuelles abréviations
- Ne pas transcrire ce qui est barré
- En cas de doute, utiliser le champ Remarques du formulaire, ou le forum

En cas d'arrêt de l'indexation, ne pas hésiter à « abandonner le lot » afin de le rendre disponible à d'autres. Les lots inactifs pendant 2 mois seront libérés et ré-ouverts pour les contributeurs.





**Nom** : **seul champ obligatoire**. Le champ sera automatiquement basculé en majuscule lorsque les données seront compilées.

**Prénom(s)**: voir aussi abréviations (ci-dessous)

**Complément d'identité** : nom du conjoint, statut marital, dit ..., etc.

Sexe: femme, homme, non renseigné (si pas de prénom)

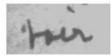
**Occupation** : le cas échéant. Voir aussi abréviations (cidessous)

**Date(s) des documents** : le cas échéant. Il s'agit d'une date comprise entre 1789 et 1830

**Cote F/4/** : cote F<sup>4</sup> du dossier individuel. Ne saisir que le numéro de carton (compris entre 1981 et 1995)

Renvoi: inscription commençant généralement par voir, vr







**Date de naissance** : à saisir tel qu'écrit. Parfois précédé de *né(e) le.* Date largement antérieure à 1789. Voir aussi abréviations (ci-dessous)

**Remarques**: indiquer un doute sur la lecture, ou toute informations ne rentrant pas dans les champs ci-dessous



Lorsque la fiche est indexée, cliquer sur Sauver (1)

Puis cliquer sur la coche de validation (2)

Le lot est considéré comme terminé lorsque toutes les fiches sont validées (coche verte, visible aussi depuis la mosaïque).

Les lots terminés basculent dans l'escarcelle de la cheffe de projet et ne peuvent plus être modifiés (sauf demande spécifique à la cheffe de projet).

# Abréviations et mots courants

# **Prénoms**

F<sup>d</sup>: Fernand J<sup>h</sup>: Joseph J<sup>n</sup>: Jean M<sup>ie</sup>: Marie

#### **Dates**

#### Mois

jan. ou janv. : janvier

fév. : février juil. : juillet

sept. ou 7<sup>bre</sup> : septembre oct. ou 8<sup>bre</sup> : octobre nov. ou 9<sup>bre</sup> : novembre déc. ou X<sup>bre</sup> : décembre

s.d.: sans date

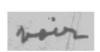
### Calendrier républicain

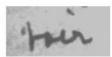
vend.: vendémiaire brum.: brumaire frim.: frimaire niv.: nivôse pluv.: pluviôse vent.: ventôse germ.: germinal flor.: floréal prair.: prairial mess.: messidor

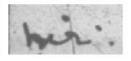
therm. : thermidor fruct. : fructidor

jour compl. : jour complémentaire

# Mots courants parfois peu lisibles



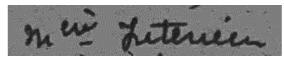




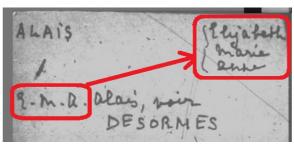
voir : (> champ Renvoi)



ex - (ici ex-concierge)



mère: ministère Intérieur



prénoms abrégés : ici E. M. A. Alais renvoie aux prénoms Elizabeth Marie Anne.

Saisir dans le champ Renvoi comme écrit (E. M. A. Alais, voir Desormes



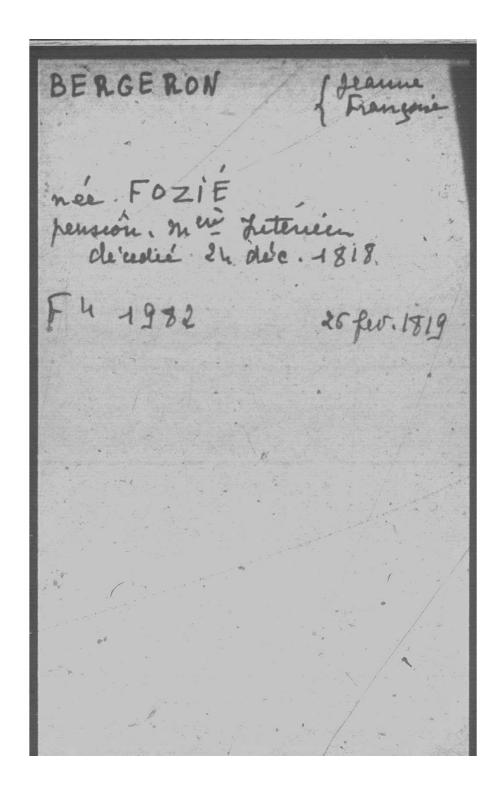


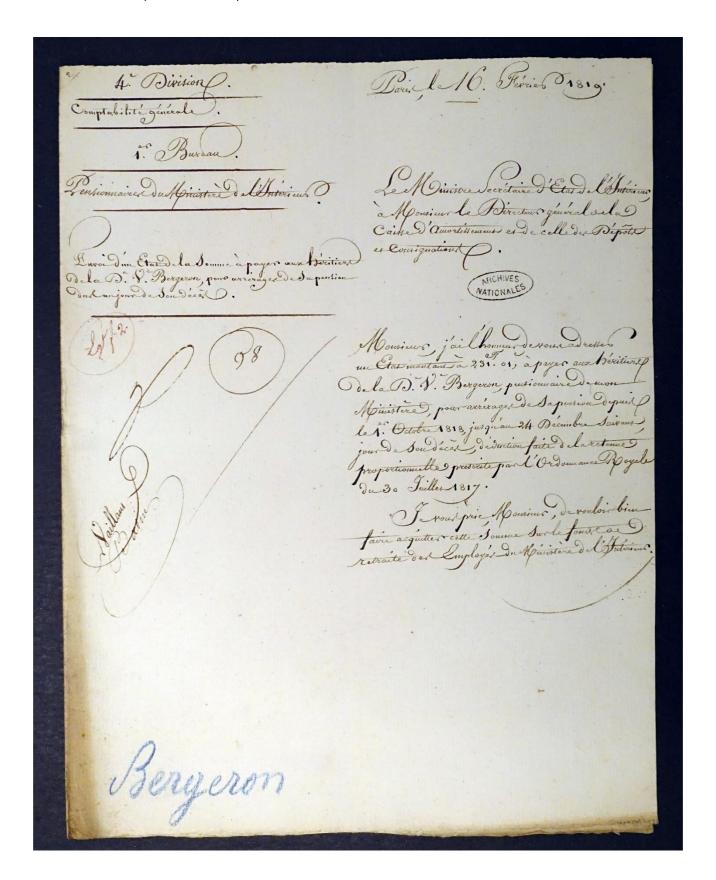
# « Pensionné.e.s du ministère de l'Intérieur » : de la fiche au dossier

Jeanne Françoise Bergeron, née Fozié	2
Gaspard Berrier, maire de Goron (Mayenne)	
Berruer, sculpteur, professeur à l'académie de peinture et sculpture	

Jeanne Françoise Bergeron, née Fozié, pension ministère de l'Intérieur, décédée 24 décembre 1818

# Fiche index



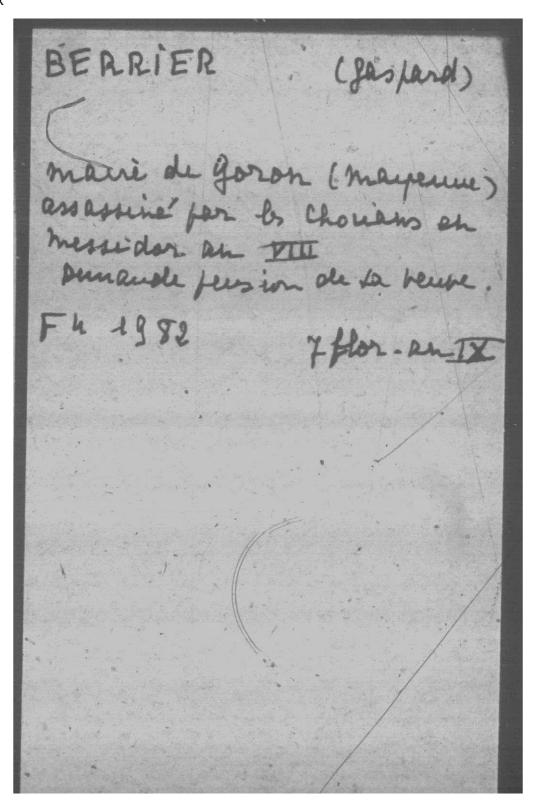


Jeme Division. Ministère de l'Intérieu 6.  Comptabilité générale.  Comptabilité générale.  Comptabilité générale.  Consignation O pur le Fonda de revaise des Comployers du Ministère de l'Intérieu 6°, pour anierage de de la personne ci-apried de nominée.  Tetraite payable Consignation of pour anierage de de la personne ci-apried de nominée.  ATIONALES
Duplicator 24 Source ( Du 1er Octobre au 24 Orecembre 1818.)
Onargement Nom. Date Montant Survey of Somme Price Comme Survey of Somme Price Observations.
Sec Dengeron, Mée Seanne Prançoise Posico, Prédé le 44. Decembre 1818.  (Sex beviliera.)
Wrete le présent Otat à la romme de Deux Cens trente un france De un Continne , à payer aux heitiere Ocela Pennionnaire y Venommée .
Lainele 16 - Férrier mil Suit cent Dix nouf.
Le Ministre secrétaire d'État.

Pariso, le 26 fevrier 1819 Caisse de Dépôts Le Maître des Prequêtes, Directeur en Consignationa. général de la Caisse de Dépôts et Consignations, P. M. 3. J. 199 Non Excellence Mondiegneur le Ministre feeretaire d'Etat de l'Intérieur Compitabilité Jos. in 2014 naction. 3 Mondignew Nota. Les lettres doivent être adressees au Directeur général de la Caisse. On auxa soin de rappeleo, dans les réponses, la date et le numéro de la lettre. Vai l'homeur d'annoncer à lobre Excellence que conformement al état joint à la lettre du 16 de ce mois ( 4. Fivilion 1er Bureau de la Comptabilité generale ) J'ai autorisé en faveur dan héritient De la Dame le Bergeron, pensionnaire de Votre Ministère le payement de la Somme de Deux Cent Erente un franc Un Centime pour arrirager de Sa pension defruir le 1er 800,818 Julqu'au 24 x bre Suivant, jour de Son Deier, Veduction faite De la letenue preserite par l'ordonnance da Roi da 30 Juillet 1817 De Suir avec Respect, Mondeigneur, Ode Sohe Excellence Strick humble et his Obeiffant Verviteur

Gaspard Berrier, maire de Goron (Mayenne), assassiné par les chouans en messidor an VIII. Demande de pension de sa veuve

#### Fiche index

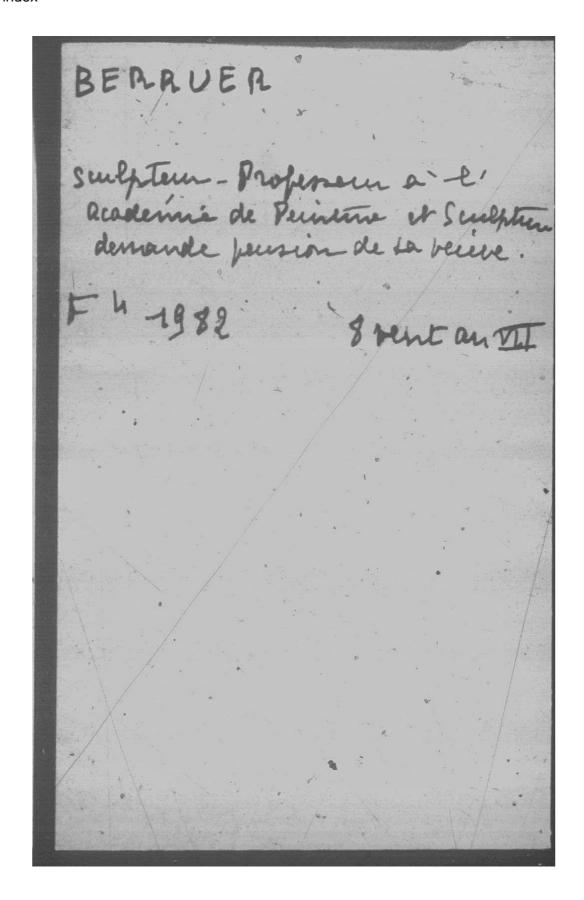


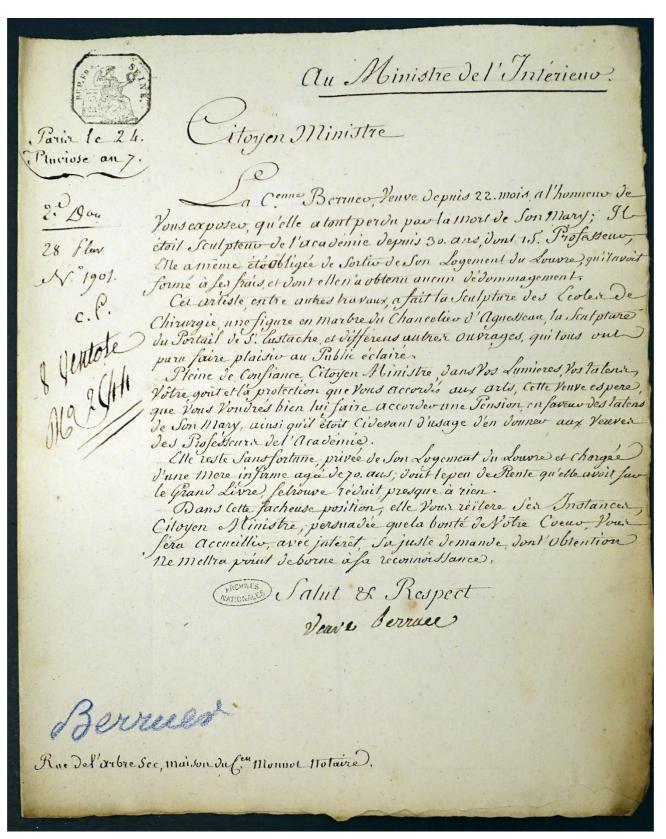
Saris 23. Lanes 3. Division Dan Jed Octron Ministre del Juteneier 11 fal 821. an Co. Maupeli membre dulorges legislatif accuré de reception. Les priocer ci devantproduiter par la ge Berrian Gloyen Legislateur, Som entre Convenue du On DeMormandie Liquidaten geneal I clastette publique anguelere areste du Gornomenne 3 gab larvier altribuela ligu Iction Ter Souls in Cviler; cana luique cette Person don le punivoir pour faire legler la pentiro dimentarie alquelle elle prent avoir diet. James Your travers a funt latitle qu' vous aute sorte purlell Sevanlang. earn Valere Bennies

fares y floward any W. 1881. 18 . Centry Many sells du depot dela Mayenne Membre de Corps leges lalif au alozar le Menstre de l'Juterien. leus vou deux V. de fonctionnaire ananui derun fer fourtions letozen Munstre 3. Dison horay by flore of those Gaspard Service etait Main a Goron. par les chouses et lequel avoit lui acte Vole et 81.821 falleuve a adresse les preus qui justifice l'ananual de fou Mari, en Menidot delan 8 dans vos Carrange elle reclaur les fecours que la loi lui prount, elle a justific de fou entes demenent, je joins in le plandere que met adine par une femme charetable, jattendrai la repouse you la haus withe a lette Vince Calut etrespect Manstelly que, tollain no 13.

Berruer, sculpteur, professeur à l'académie de peinture et sculpture, pension demandée par sa veuve

# Fiche index





Luris Le 12 Sentose an 7. Le Ministre des Justicuio, a far C'un fure Berruev. Cotogenne, Pour Demander qu'il Vous fois Depen 9 Murde une pension en Consideration dere talent distinguere de Potre mari, Cideraus leulpteur de l'aucreme à la quelle Source exposet quil a été attaché poudan To auch, done if en qualité de professeur, Me Il feron bien fatis fais aus pour moi Diffice d de pourou faire participer a les munificence Nationale la Peuse Jun Aux Citoyens Admi artiste dour les ourrages ous monto le suffrages jouble . Mais ce titre Deul n'en pour eluffisant pour faire accueillir Potre demande que les des the governetten pour d'avmettre f. Salu it fte. 1. Mue de l'arbre su, maison du sur Monney, More f. N: 2844.

# NECROLOGIE.

ARCHIVES NATIONALES

Les arts viennent de faire une perte réelle dans la personne du citoyen Berruer, Sculpteur, Professeur de la ci-devant Académie de Peinture et Sculpture, décédé au Louvre, le 15 de ce mois, âgé de 62 ans.

Je ne doute pas que quelqu'un de ses anciens confrères ne se fasse un devoir et un plaisir de rendre à la mémoiré et aux talens de cet Artiste la justice qui leur est due, en faisant connoître les ouvrages qui lui assurent une place distinguée parmi les grands Artistes de son tempse : en attendant cet hommage éclairé, l'amitié vient jetter quelques fleurs sur sa tombe.

Né de parens artistes, estimables et peu fortunés, Berruer s'occupa, dès son enfance, de l'art du dessin; les progrès qu'il fit en peu de temps, lui donnèrent entrée aux écoles de la ci-devant Académie de Peinture et Sculpture; et les prix qu'il y obtint successivement lui valurent l'honorable avantage d'aller se perfectionner à Rome aux frais du gouvernement.

C'est-là, c'est au milieu des chef-d'œuvres de l'antiquité et des modèles des trois écoles, que Berruer acquit cette connoissance du vrai beau dont il a constamment donné la preuve dans ses nombreux ouvrages : je n'en citerai ici que trois.

1°. La statue en marbre du célèbre chancelier d'Aguesseau, de six pieds de proportion, ordonnée par le gouvernement, et destinée au Muséum.

2°. Les 2 bas-reliefs qui décorent les façades extérieure et intérieure de l'école de Chirurgie, rue ci-devant des Cor-

deliers, à Paris; ces deux monumens sont, en ce genre,

un des plus beaux ornemens de la capitale.

59. Et une charmante figure, en marbre, de deux pieds et demi de proportion, représentant l'Amour lançant une flèche, et qui suffiroit, seule, pour donner une juste idée de ses talens.

Mais laissant à d'autres le soin de louer plus dignement Berruer, et de mieux apprécier son mérite comme artiste, je me bornerai à l'envisager sous le rapport des qualités morales.

A son retour de Rome, et après sa réception à la ci-devant académie de peinture et de sculpture, il obtint un atelier au Louvre; il y fit construire à ses frais un logement qu'il s'empressa de partager avec son père et sa mère; le fruit de ses travaux étoit autant à eux qu'à lui; rempli de soins, de prévenances pour ses respectables parens, il n'a cessé jusqu'à leur dernier soupir, de leur procurer toute l'aisance et tous les agrémens qui allègent le poids de l'âge et rendent plus supportables les incommodités de la vieillesse.

Un aussi bon fils ne pouvoit qu'être un excellent mari; une union de 20 ans sans le moindre nuage, et qui le fera vivre éternellement dans le souvenir de sa veuve, a montré en lui le modèle des époux.

Berruer joignoit à un amour passionné de son art, une modestie excessive, et un désintéressement extrême; avec beaucoup de génie, il avoit reçu de la nature une belle ame et un bon cour. Toutes ses actions ont été réglées sur les principes de la plus sévère probité, de la plus exacte droiture, et de la plus rigoureuse justice. Loyal en affaires, délicat en procédés, solide en amitié; telles étoient les qualités essentielles de cet homme estimable que ses amis ne cesseront de regretter.

MB